

Colonne PRIMA murale





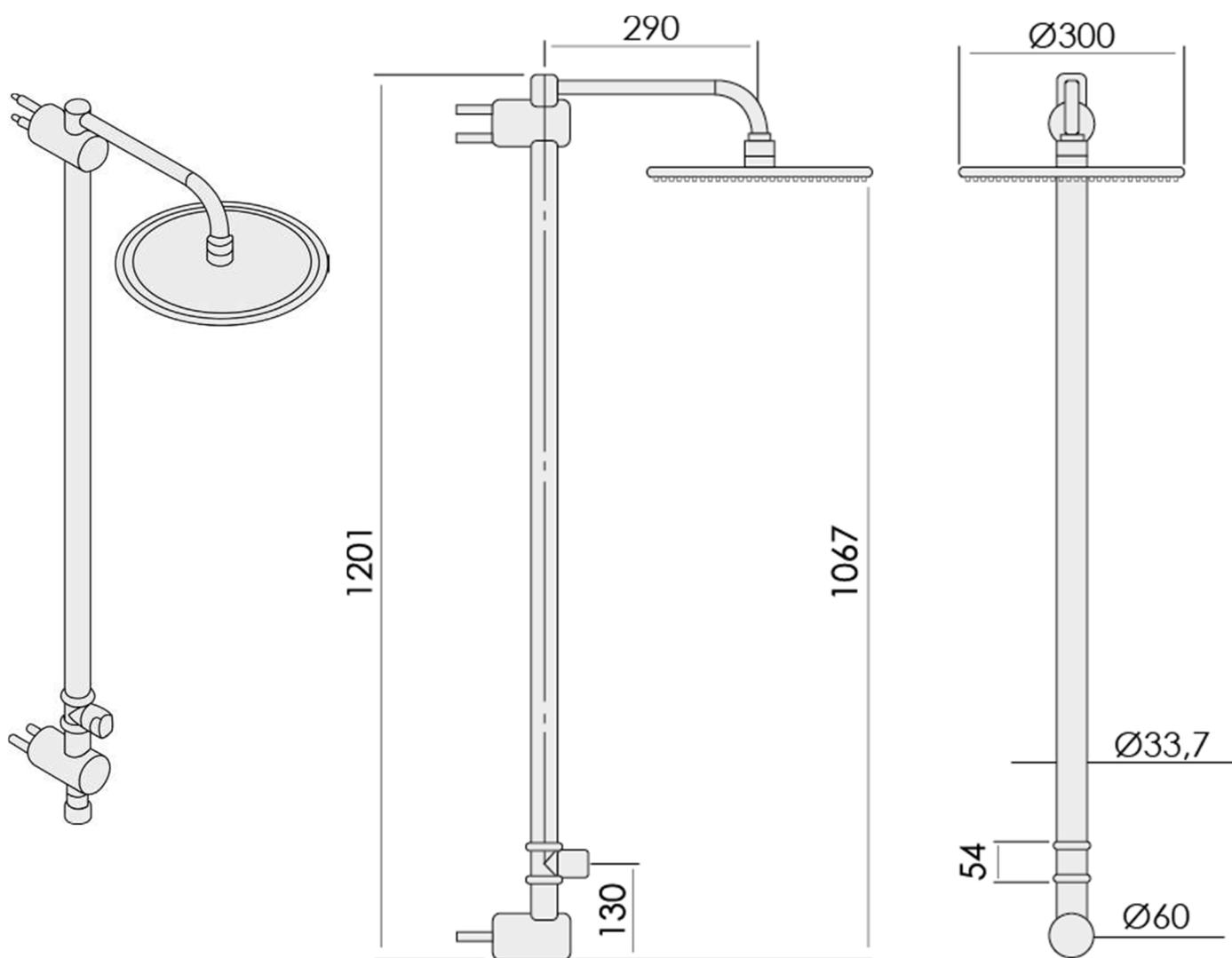
SOMMAIRE

1.	Installation (REF : 111305)	2
2.	Conservation	12
3.	Attention.....	13
4.	Entretien.....	14
5.	Recommandations	15
6.	Conditions de Garantie	16



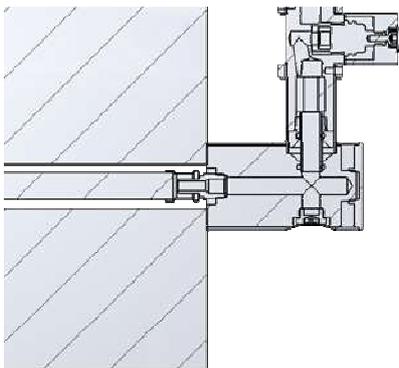
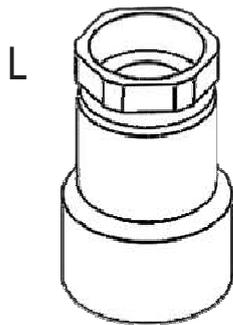
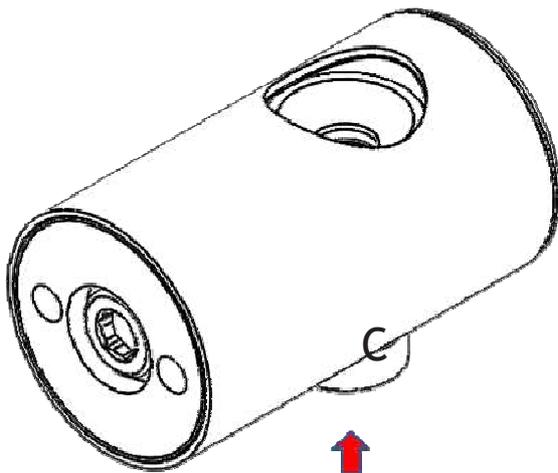


1. Installation modèle Prima Ø33.7 fixation murale (REF : 111305)

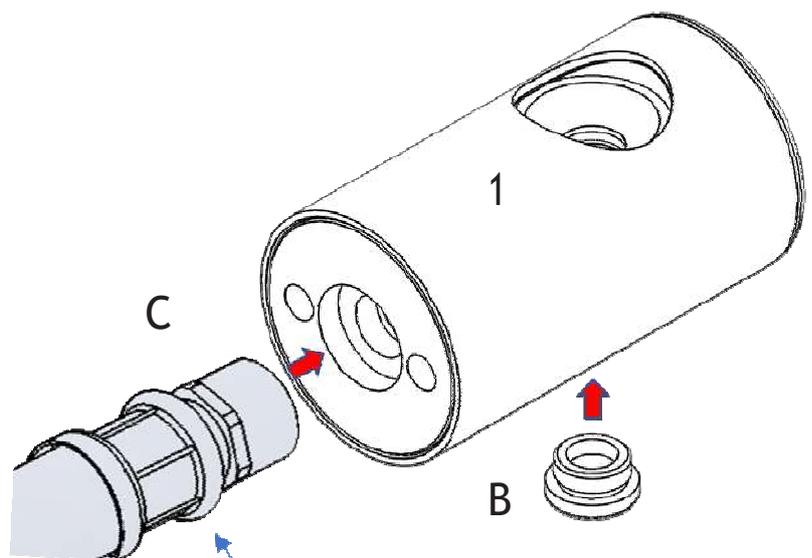


b) Alimentation

Alimentation extérieure
(Montage d'usine)



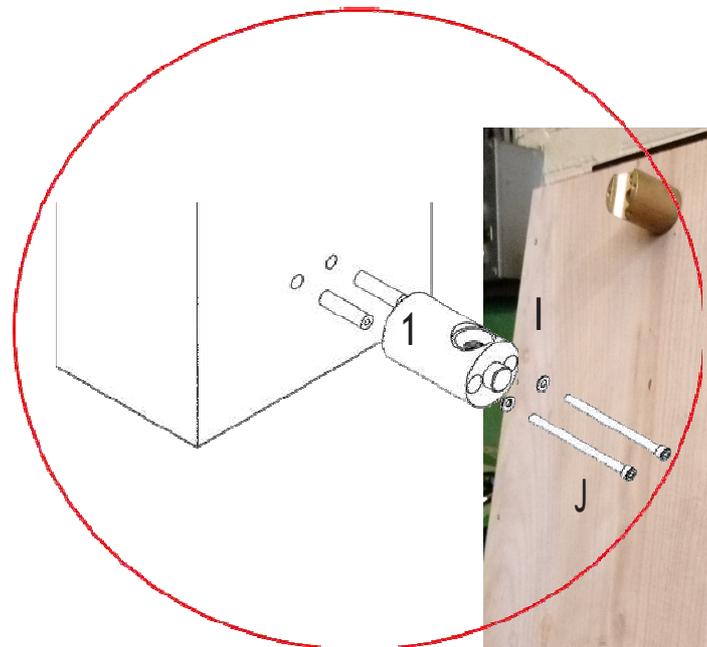
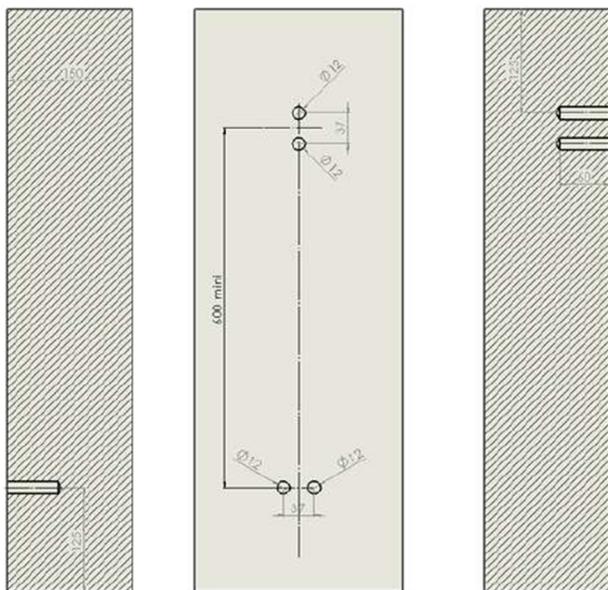
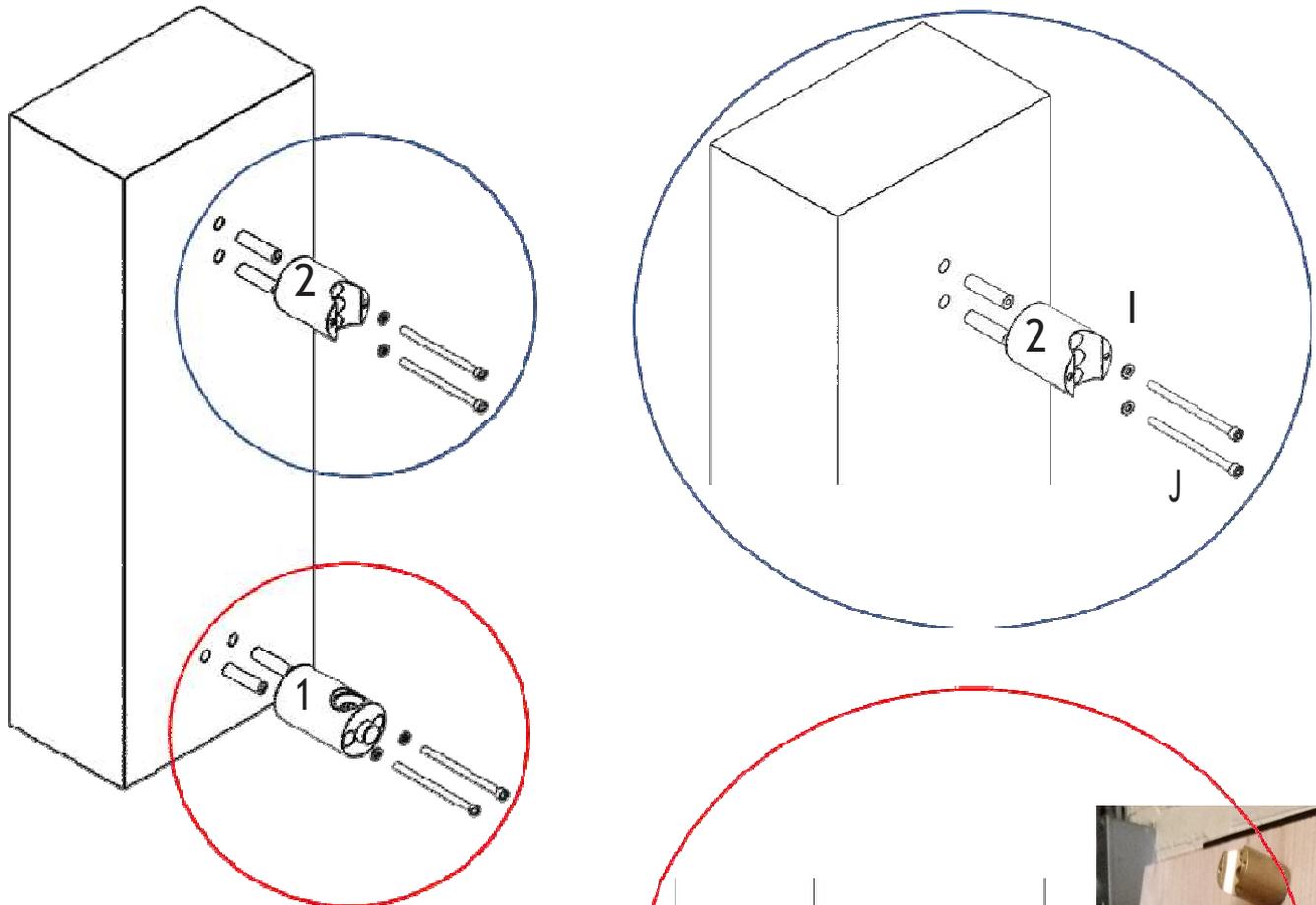
Alimentation par le mur



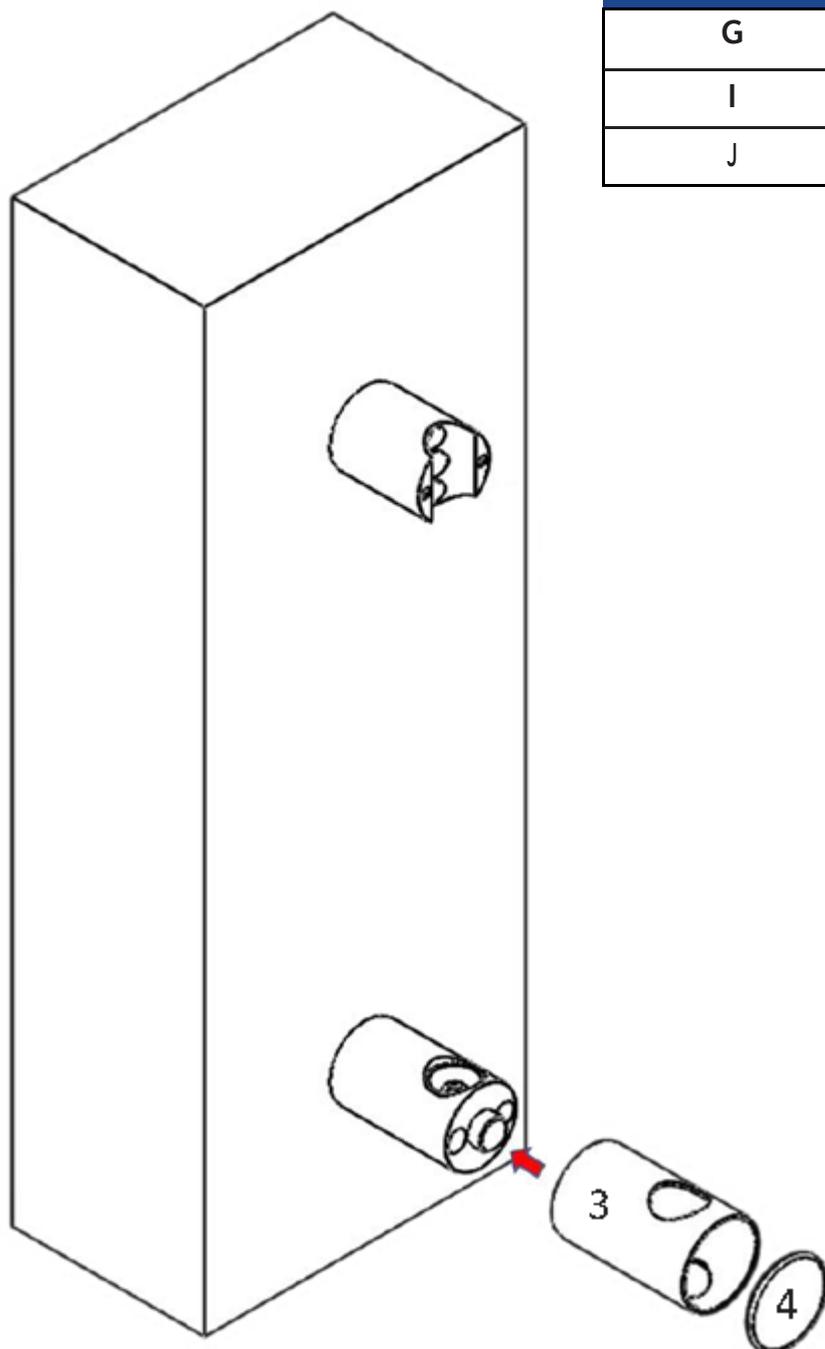
Alimentation F 1/2''
Flexible non fourni



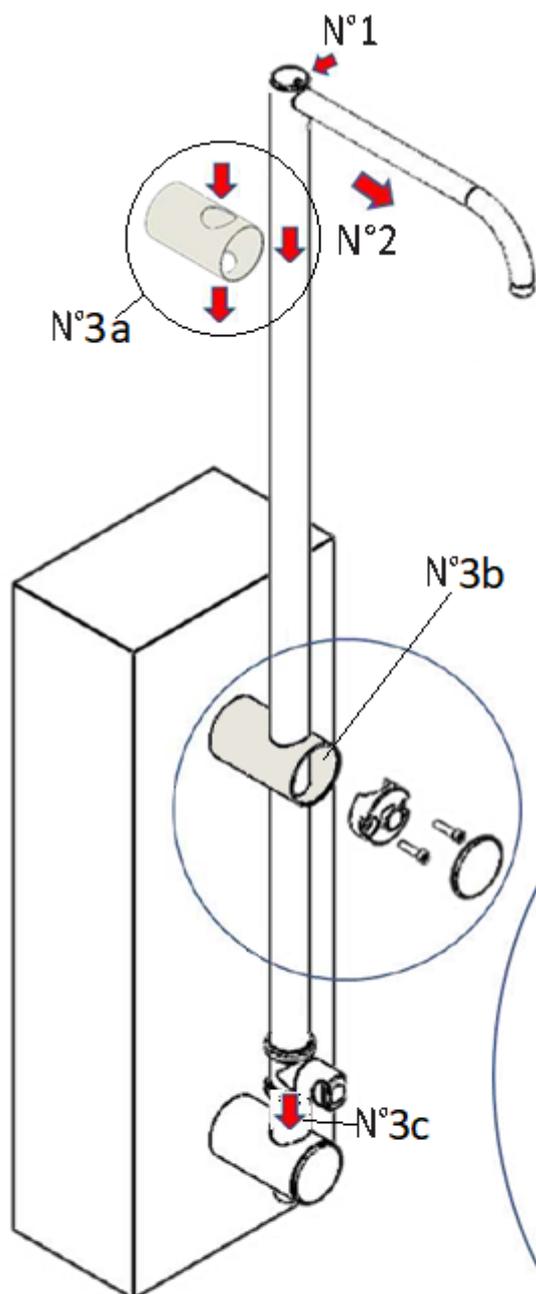
c) Fixation au mur



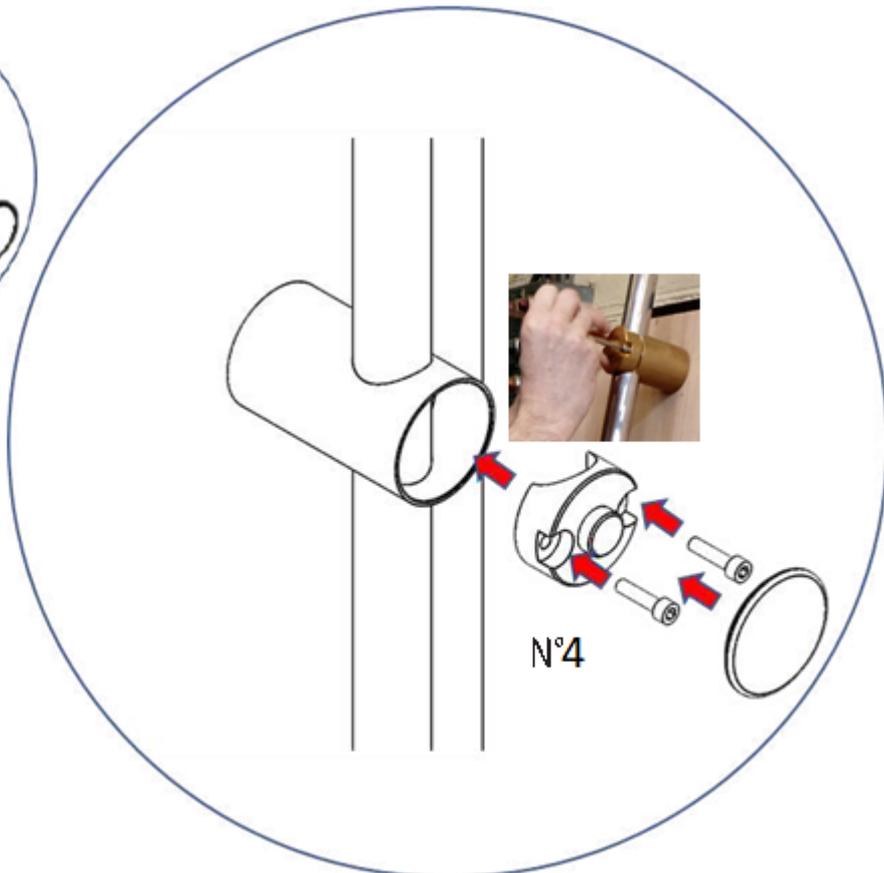
d) Montage

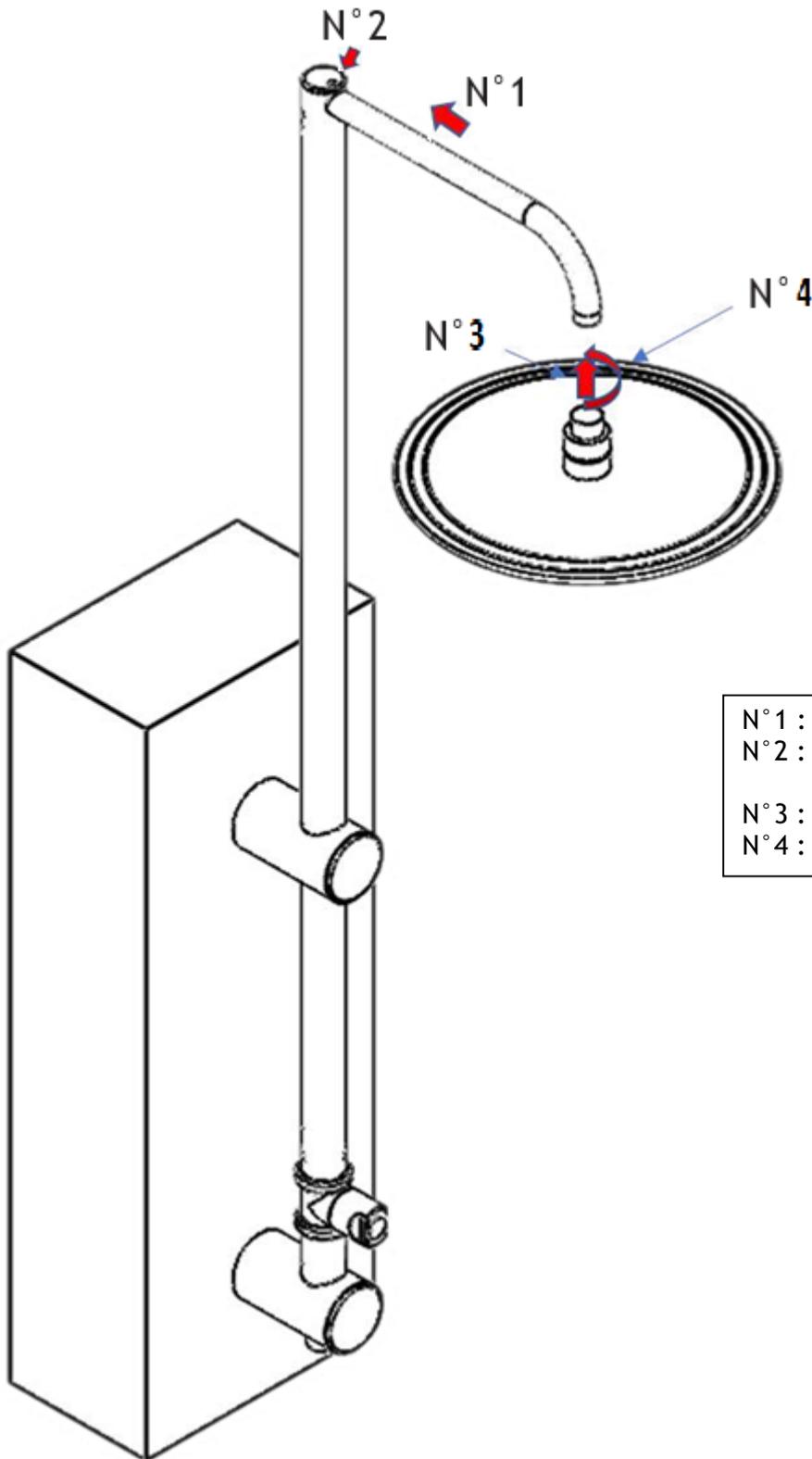


Référence	Visuel	Quantité
G		x4
I		x4
J		x4



- N° 1 : Dévisser la vis pointeau (pièce F)
- N° 2 : Enlever le bras de douche horizontal
- N° 3a : Enfiler le tube enjoliveur (pièce n° 3)
- N° 3b : Prépositionner l'ensemble sur l'applique murale **supérieure** (pièce n° 1)
- N° 3c : Effectuer l'assemblage de l'ensemble sur l'applique murale **inférieure**
- N° 4 : Brider la colonne avec le collier (pièce n° 5), puis Visser le cache (pièce n° 4)





- N°1 : Réinsérer le bras
- N°2 : Le fixer avec la vis pointeau (pièce F)
- N°3 : Insérer la pomme de tête
- N°4 : La visser avec un joint d'étanchéité



2. Conservation

Pour une meilleure conservation pendant l'hiver, nous vous conseillons de suivre les instructions de maintenance suivante.

- 1) A la fin de l'été, penser à vidanger complètement l'installation de l'eau qui alimente la colonne de piscine afin que le gel hivernal ne puisse endommager les mécanismes (hors garantie le cas échéant)
- 2) Lors de l'hiver, il est nécessaire de couvrir la colonne avec une housse/bâche, qui préservera la surface des intempéries et de l'humidité. Si cela est possible, nous vous conseillons de déplacer la colonne dans un endroit sec durant cette période, ce qui pourra allonger la durée de vie de votre produit.

3. Attention



AVANT D'INSTALLER LE PRODUIT, PURGER COMPLÈTEMENT LA PLOMBERIE AFIN D'ÉVITER QUE LES CARTOUCHES ET LES MÉCANISMES NE SOIENT ENDOMMAGÉS PAR DES IMPURETÉS OU DÉBRIS.

4. Entretien

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour l'achat d'un des produits GRANDSIRE et la confiance que vous nous témoignez. Pour que le matériel conserve le plus longtemps possible son aspect d'origine, nous vous invitons à respecter quelques règles simples.

Nettoyage des parties métalliques polies chromées ou peintes :

L'eau contient du calcaire qui se dépose à la surface du produit et forme des taches inesthétiques. Pour un nettoyage efficace du produit, utiliser un chiffon humide avec un peu de savon, rincer à l'eau et sécher doucement. Pour éviter la formation de taches de calcaires, essuyer la colonne après chaque utilisation.

Remarques importantes :

Il est recommandé d'utiliser uniquement des détergents à base de savon. Ne jamais appliquer de détergents ou désinfectants abrasifs ou à base d'alcool, d'acide chlorhydrique ou d'acide phosphorique sur la colonne.

Cher client, nous vous rappelons que la garantie sur la surface de nos produits ne s'applique pas si le matériel a subi un usage inapproprié ou un traitement autre que celui que nous vous recommandons.



5. Recommandations

Un entretien régulier du produit permettra d'éviter des éventuels dégâts à la colonne de piscine.

Pour éviter que des impuretés ou que des débris puissent se déposer à l'intérieur du produit et provoquer des dysfonctionnements, nous vous conseillons de toujours purger l'installation avant de raccorder les conduits d'alimentation. **Nous vous conseillons d'installer un filtre adapté au niveau de l'arrivée d'eau de votre produit.**

Pour assurer un bon fonctionnement du diffuseur, nous vous conseillons d'essuyer périodiquement les buses en silicone de la pomme de tête afin de les libérer du calcaire et que le diffuseur reste toujours propre.



6. Conditions de Garantie

1. Outre la garantie légale, nos produits seront garantis contre tous défauts de matière et tous vices de fabrication pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat attestée par le cachet du revendeur ou la facture.
2. Le recours à la garantie est subordonné au respect de nos prescriptions et directives en matière d'emploi, de montage, d'installation, de mise en œuvre, de révision et d'entretien des produits.
3. La garantie couvre exclusivement la réparation ou l'échange gratuits des pièces reconnues défectueuses ou, en cas d'impossibilité, d'une pièce répondant au même usage, à l'exclusion expresse de tous frais accessoires tels que frais de main d'œuvre, frais de dépose et repose, frais d'emballage, frais de déplacement et de transport ou dommages et intérêts, notamment pour privation de jouissance. Le cas échéant, les produits défectueux ou autres doivent nous être retournés uniquement après notre accord en franco de port, assemblés et ne présentant aucune trace de violation. Les envois en port dû ne seront pas acceptés. L'acheteur s'engage à retourner à ses frais dans un délai de 2 mois maximum les pièces reconnues défectueuses qui auront été remplacées par des pièces neuves. La réparation, la modification ou le remplacement des pièces durant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger celle-ci.
4. Dans le cas d'une incorporation de nos produits dans des ensembles qui ne sont pas de notre fabrication, la garantie telle que définie ci-dessus ne s'applique qu'à nos pièces reconnues défectueuses, la responsabilité de notre Société ne pouvant en aucun cas être recherchée à l'occasion d'un défaut de conception, de fabrication ou de montage de l'installation d'ensemble ou d'une défectuosité de pièces qui ne seraient pas de notre fabrication.
5. La garantie ne couvre pas, et notre entière responsabilité est exclue, les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle des pièces ni les avaries et dommages qui pourraient être la conséquence d'une mauvaise utilisation, d'une modification, d'une installation non conforme aux règles de l'art, DTU et aux spécifications techniques définies, d'un entretien défectueux, d'une utilisation anormale ou d'un accident matériel ou corporel, ou d'un stockage défectueux.
De même, cette garantie ne couvre ni l'absence ou la déficience d'entretien, ni les dommages dus à l'action des eaux agressives calcaires ou des corps étrangers (gravier, sable, limaille, particules de tartre, etc...). Par ailleurs, la garantie ne couvre ni les dommages causés aux personnes et aux biens, autres que les marchandises incriminées, ni le manque à gagner résultant de l'arrêt de l'exploitation.
6. Tout produit faisant l'objet d'un démontage, ou tout équipement qui aura fait l'objet de transformations ou de modifications mêmes légères ne pourront bénéficier des clauses de la garantie.
7. La garantie s'applique après examen et respect des règles pour service après-vente. Ce document est transmis à tous les clients. Dans le cas où les conclusions de l'expertise d'un retour produit démontre une utilisation non-conforme aux prescriptions d'entretien et d'usage définis dans le présent document, des frais d'expertises peuvent être réclamés à l'acheteur.
8. Si le remplacement ne peut être effectué par un produit identique suivant l'arrêt ou le changement de fabrication, un produit de substitution répondant au même usage sera proposé. L'application de la garantie ne pourra pas en prolonger la durée. La garantie légale des vices cachés s'applique en tout état de cause.